

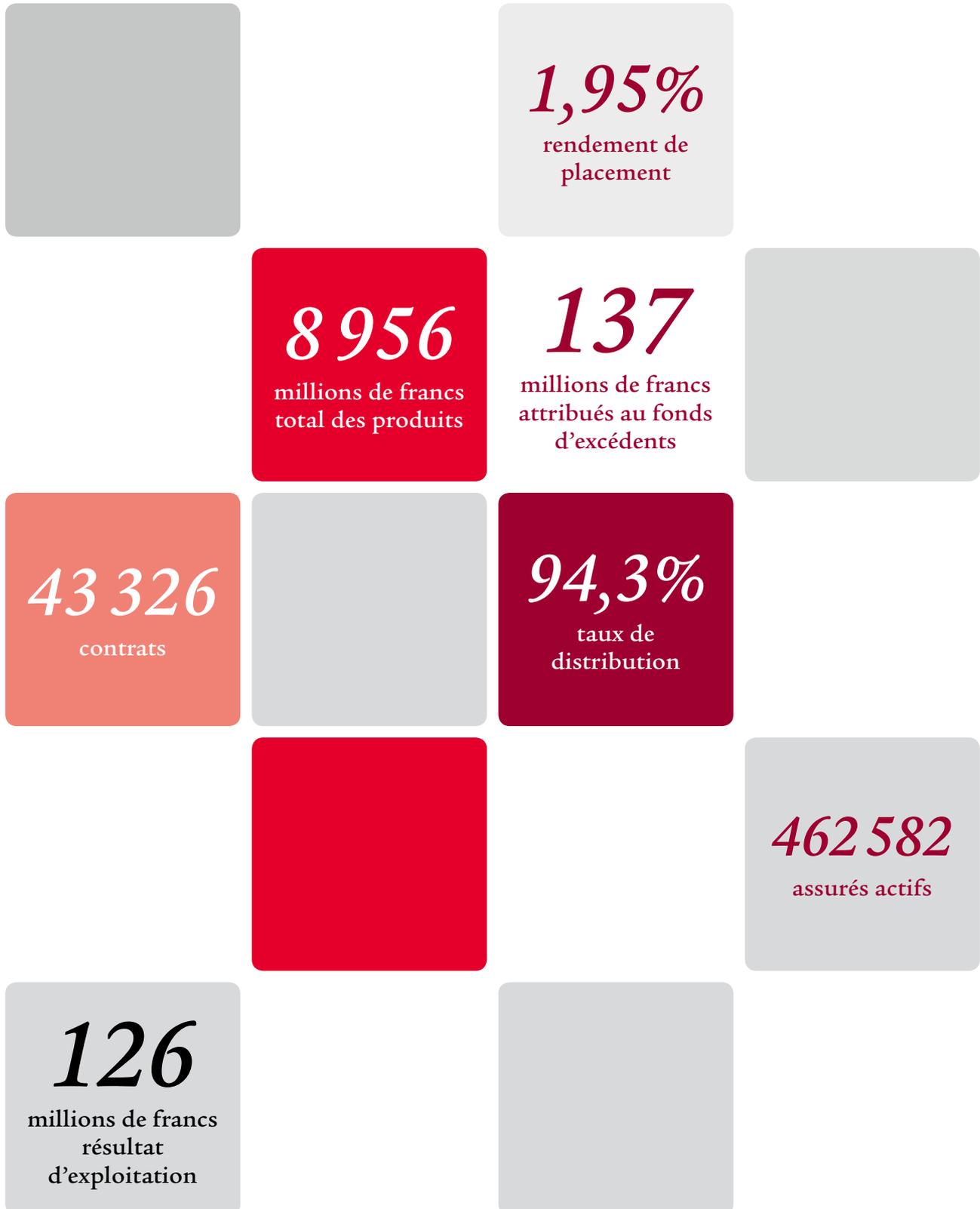
Compte d'exploitation 2017

Index

| | |
|---|----|
| Swiss Life Compte d'exploitation 2017 en bref | 3 |
| Editorial | 4 |
| Aperçu du compte d'exploitation prévoyance de l'assurance collective Suisse | 6 |
| <i>Composition de la prime d'épargne</i> | 7 |
| <i>Composition des prestations d'assurance</i> | 8 |
| <i>Méthode de comptabilisation</i> | 9 |
| <i>Justification du respect de la quote-part minimum</i> | 9 |
| <i>Affaires collectives soumises à la quote-part minimum</i> | 10 |
| <i>Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum</i> | 11 |
| <i>Résumé</i> | 12 |
| Provisions techniques | 12 |
| <i>Le fonds d'excédents</i> | 13 |
| <i>Le fonds pour la compensation du renchérissement</i> | 13 |
| <i>Valeurs comptables – Passifs</i> | 14 |
| <i>Autres chiffres clés</i> | 14 |
| Contexte des placements: données portant sur l'année 2017 | 15 |
| <i>Données relatives à la politique de placement de Swiss Life</i> | 15 |
| <i>Détails du portefeuille de placements</i> | 16 |
| Placements, réserves de réévaluation, rendement et performance | 17 |
| <i>Valeurs comptables – Actifs</i> | 17 |
| <i>Frais de gestion de la fortune</i> | 18 |
| <i>Schéma de publication des frais de gestion de la fortune</i> | 18 |
| <i>Résumé</i> | 18 |
| Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation | 19 |

Swiss Life

Compte d'exploitation 2017 en bref



Editorial

Swiss Life sort d'un exercice satisfaisant et maintient le cap sur une croissance saine dans le domaine de l'assurance complète et des solutions semi-autonomes. Toutefois, la prévoyance professionnelle fait face à de nombreux défis. Dans un entretien, Hans-Jakob Stahel, responsable Clientèle Entreprises et membre du comité de direction Swiss Life Suisse, les présente et décrit les réponses que Swiss Life prévoit pour les relever.

Hans-Jakob Stahel, êtes-vous satisfait du résultat de l'exercice 2017?

Oui, car nous sommes dans une phase de croissance saine et satisfaisante dans le domaine de l'assurance collective, bien que l'environnement de marché se soit encore complexifié l'an dernier. Dans les affaires soumises à la quote-part minimum, nous avons utilisé 1754 millions de francs au total en faveur des assurés. Par ailleurs, le résultat a permis d'attribuer au fonds d'excédents un montant de 137 millions de francs, soit 6 millions de plus qu'en 2016. Bien que les recettes de primes aient reculé à 7 629 millions de francs en raison de notre politique de souscription sélective, nous avons enregistré une hausse du nombre de contrats. Dans ce contexte, je me réjouis particulièrement que nous ayons été en mesure de maintenir stables les frais de gestion, à 202 millions de francs. Ce résultat montre que la mise en œuvre conséquente des mesures d'amélioration de l'efficacité porte ses fruits.

Les défis restent cependant nombreux pour le 2^e pilier. Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus actuellement sur ce point?

Nous continuons d'être confrontés à un environnement de marché difficile et exigeant, avec des taux d'intérêt et des rendements faibles. En outre, les exigences de fonds propres accrues selon le test suisse de solvabilité constituent un désavantage concurrentiel pour les assureurs suisses. Ces conditions-cadres prudentielles rendent encore plus complexe pour les assureurs-vie la fourniture de prestations garanties et de couvertures de risques attractives à leurs clients. Elles nous contraignent à suivre des stratégies de placement davantage axées sur la sécurité que celles appliquées par les institutions de prévoyance semi-autonomes et autonomes par exemple.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement?

Ces exigences de fonds propres accrues nous obligent à faire preuve de retenue dans les affaires nouvelles au regard de l'octroi à long terme des garanties promises dans les affaires en portefeuille. L'année dernière, nous avons dû refuser environ 15% des offres demandées pour l'assurance complète.

« *Nous restons fidèles à notre stratégie de prestataire complet et la développons en tenant compte des besoins de nos clients.* »

Cela signifie-t-il que vous allez continuer à proposer à vos clients une assurance complète?

Oui, c'est exact. Nous restons fidèles à notre stratégie de prestataire complet et la développons en tenant compte des besoins de nos clients. En tant que leader du marché, Swiss Life continue de fournir les garanties dont les PME suisses ont impérativement besoin dans le 2^e pilier. Cette offre complète est particulièrement importante pour les entreprises qui disposent d'une capacité de risque ou d'une propension à ce dernier limitée. En conséquence, nous continuerons de proposer la possibilité de choix à nos clients et de les accompagner dans leur recherche de solution.



Hans-Jakob Stabel
Responsable Clientèle Entreprises
Membre du comité de direction

A l'automne dernier, la réforme des rentes a dans un premier temps été rejetée. Depuis, le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes en vue de la stabilisation et de la flexibilisation de l'AVS. Dans le même temps, les partenaires sociaux ont été chargés de trouver des solutions pour la prévoyance professionnelle. Qu'en pensez-vous?

D'une part, nous saluons la diligence avec laquelle le Conseil fédéral s'est à nouveau saisi de la réforme. Nous soutenons également les principaux objectifs, à savoir le maintien du niveau des rentes et la stabilisation financière à moyen terme du système de prévoyance. Toutefois, le fait que les trains de réforme de l'AVS et de la prévoyance professionnelle soient traités séparément du point de vue du calendrier nous dérange. La réforme de la LPP est ainsi renvoyée aux calendes grecques, alors que tous les éléments nécessaires sont présents. La nécessité d'action dans le régime obligatoire de la prévoyance professionnelle est particulièrement prégnante, afin que le financement croisé des rentes par les assurés actifs, contraire à la logique du système, ne se poursuive pas.

Passons à un autre sujet. Depuis l'automne dernier, le partenariat stratégique avec bexio fait partie de votre offre de prestataire complet. Pourquoi Swiss Life a-t-elle conclu ce partenariat?

Pour Swiss Life, ce partenariat est une étape supplémentaire importante en vue de continuer à proposer à nos clients des produits et prestations innovants. Nous sommes convaincus que de telles plateformes devien-

dront très populaires en particulier auprès des très petites entreprises et souhaitons garantir à nos clients l'accès direct à ces solutions à l'avenir. Les PME bénéficieront d'une intégration parfaite de leurs solutions de prévoyance Swiss Life dans la comptabilité salariale de bexio. Cette offre peut être complétée de manière modulaire par des assurances-accident ou d'indemnités journalières en cas de maladie. Ainsi, les PME sont soulagées de l'énorme charge administrative que représente la gestion de leur prévoyance et des assurances de personnes. Grâce à notre offre, cette dernière n'aura jamais été aussi simple.

Quelles sont les prochaines étapes prévues?

Notre offre sera lancée au troisième trimestre. Ensuite, nous poursuivrons le développement et réfléchirons également à d'autres dimensions de l'automatisation en vue d'alléger la charge administrative qui pèse sur les PME.

Tournons-nous vers l'avenir: quelles tendances voyez-vous pour le 2^e pilier?

Il y a d'une part une tendance claire à davantage encore d'automatisation et de numérisation. Je pense par exemple aux notifications automatiques ou à l'échange de données entre les clients et les assureurs. Nous observons en outre une tendance nette vers plus d'individualité, également dans la prévoyance professionnelle. Notre prévoyance pour cadres Swiss Life Business Premium, de plus en plus populaire, en est un exemple frappant.

Aperçu du compte d'exploitation prévoyance de l'assurance collective Suisse

| Produits | 2017 | 2016 |
|--|--------------|--------------|
| Recettes de primes | 7 629 | 8 176 |
| Primes d'épargne | 6 736 | 7 265 |
| Primes de risque | 678 | 695 |
| Primes pour frais de gestion | 215 | 216 |
| Produits des placements nets | 1 322 | 1 690 |
| Produits directs des placements | 2 041 | 2 068 |
| Résultat des aliénations | -148 | 194 |
| Résultat monétaire | -344 | -331 |
| Solde des réévaluations et amortissements | -54 | -68 |
| Charges d'intérêts | -7 | -13 |
| Frais de gestion de la fortune | -166 | -160 |
| Autres produits | 6 | 7 |
| Résultat de la réassurance | -1 | -1 |
| <i>Total des produits</i> | <i>8 956</i> | <i>9 872</i> |
| Charges | 2017 | 2016 |
| Prestations d'assurance brutes | 6 964 | 6 649 |
| Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité | 2 315 | 2 260 |
| Prestations de libre passage | 3 596 | 3 419 |
| Valeurs de rachat | 1 017 | 935 |
| Charges de traitement des prestations | 36 | 35 |
| Variation brute des provisions techniques | 1 513 | 2 709 |
| Avoir de vieillesse | 533 | 1 231 |
| Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours | 910 | 841 |
| Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours | -82 | 3 |
| Réserve mathématique Polices de libre passage | -61 | 164 |
| Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés | -52 | -10 |
| Autres provisions techniques | 265 | 480 |
| Frais d'acquisition et de gestion, bruts | 202 | 202 |
| Autres charges | 14 | 20 |
| Part d'excédents attribuée au fonds d'excédents | 137 | 131 |
| Résultat d'exploitation | 126 | 161 |
| <i>Total des charges</i> | <i>8 956</i> | <i>9 872</i> |

Toutes les données sont en millions de francs



Composition de la prime d'épargne

| Composition de la prime d'épargne | 2017 | 2016 |
|---|--------------|--------------|
| Cotisations visant à alimenter les avoirs de vieillesse | 2 432 | 2 404 |
| Avoirs de vieillesse apportés (individuellement) | 3 160 | 3 020 |
| Avoirs de vieillesse apportés (nouvelles affiliations) | 450 | 946 |
| Apports pour rentes de vieillesse et de survivants reprises | 24 | 34 |
| Apports pour rentes d'invalidité reprises | 15 | 30 |
| Apports pour polices de libre passage | 655 | 831 |
| Total des primes d'épargne | 6 736 | 7 265 |

Toutes les données sont en millions de francs

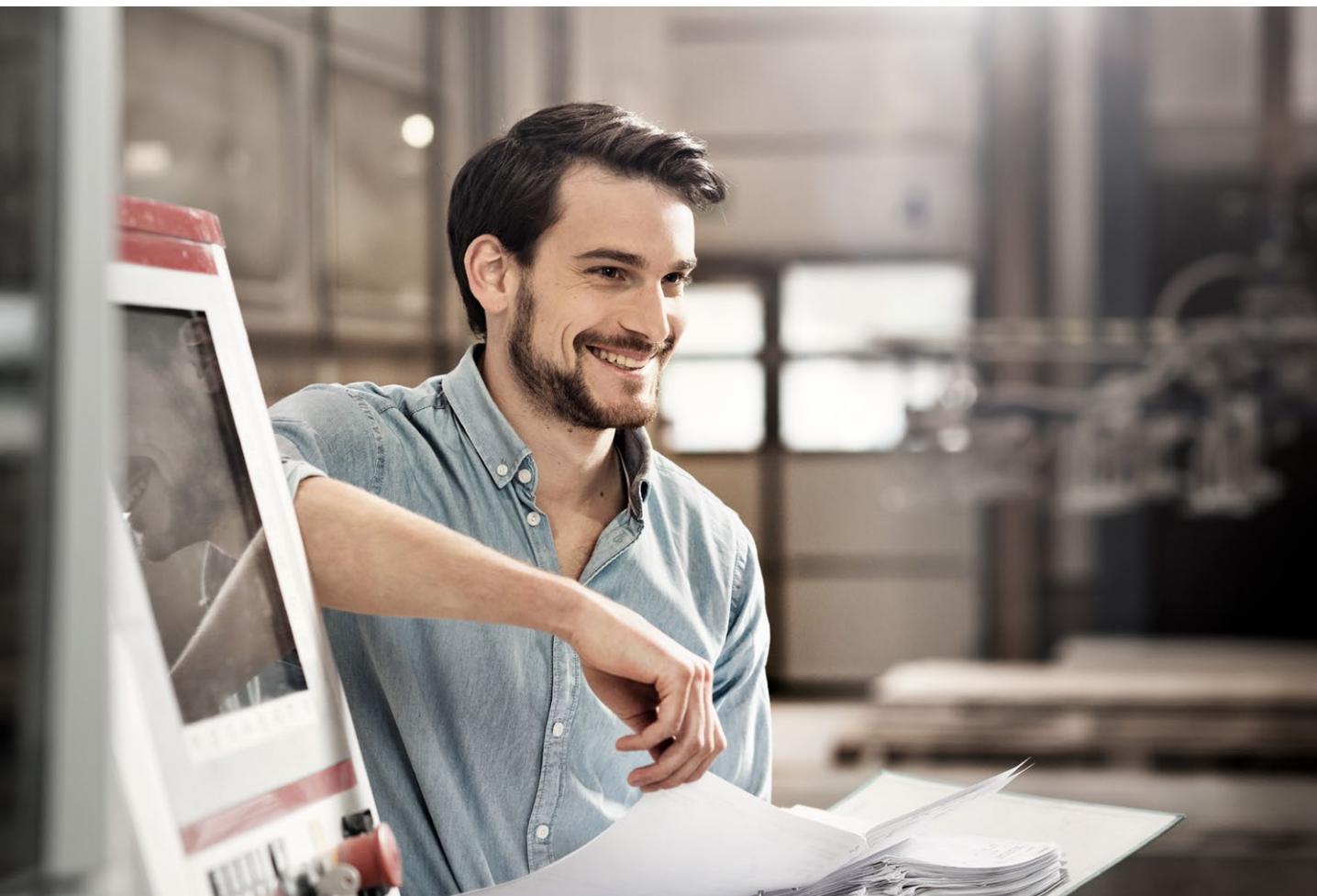
Composition des prestations d'assurance

| Composition des prestations d'assurance | 2017 | 2016 |
|--|--------------|--------------|
| Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité, sous forme de capital | 1 028 | 1 014 |
| Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité, sous forme de rente | 1 287 | 1 246 |
| Total des prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité | 2 315 | 2 260 |

Toutes les données sont en millions de francs

| Composition des prestations d'assurance par risque | 2017 | 2017 |
|--|--------------|-------------|
| Prestations de vieillesse | 1 701 | 73% |
| Prestations de décès | 320 | 14% |
| Prestations d'invalidité | 294 | 13% |
| Total des prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité | 2 315 | 100% |

Toutes les données sont en millions de francs



Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et la LSA (loi sur la surveillance des assurances) ainsi que les ordonnances y afférentes en constituent les bases légales.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès sous forme de rente, ou des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires pour la Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective

et individuelle suisse du point de vue actuariel. Sur la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA peut vérifier si les directives, notamment celles relatives à la solvabilité, sont respectées. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

Justification du respect de la quote-part minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie

restante des gains sert ensuite au renforcement des provisions techniques qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

| Processus | Recettes | Prestations attribuées |
|---------------------|-----------------------------|---|
| Processus d'épargne | Rendement net des capitaux | Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse |
| Processus de risque | Prime de risque | Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes |
| Processus de frais | Prime pour frais de gestion | Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle |

Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises à la quote-part minimum. D'après les dispositions légales relatives à la quote-part minimum (également appelée Legal Quote), 90% des bénéfices au mini-

mum doivent être utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

| | 2017 | 2016 |
|---|--------------|--------------|
| Somme des éléments relatifs aux revenus | 1 860 | 2 188 |
| Processus d'épargne | 1 112 | 1 425 |
| Processus de risque | 549 | 562 |
| Processus de frais | 199 | 201 |
| Somme des dépenses | 1 630 | 1 642 |
| Processus d'épargne | 1 132 | 1 113 |
| Processus de risque | 304 | 330 |
| Processus de frais | 194 | 199 |
| Résultat brut | 230 | 546 |
| Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques | 76 | 372 |
| Au niveau du processus d'épargne | | |
| Risque de longévité | -69 | 194 |
| Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes | 170 | 207 |
| Garanties de taux d'intérêts | 0 | 0 |
| Fluctuation de la valeur des placements | 0 | 0 |
| Au niveau du processus de risque | | |
| Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés* | -15 | -28 |
| Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés | 1 | 2 |
| Fluctuation de la sinistralité | -11 | -3 |
| Modification et assainissement des tarifs | 0 | 0 |
| Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire | 0 | 0 |
| Attribution au fonds d'excédents | 48 | 39 |
| Résultat du compte d'exploitation | 106 | 135 |
| Quote-part de distribution | 94,3% | 93,8% |

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2017, dans les affaires soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 1 754 millions de francs au total en faveur des assurés. Avec une quote-part de

distribution de 94,3%, les exigences liées au minimum légal sont remplies.

Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum. En font notamment partie les contrats avec leur propre compte de pertes

et profits. La participation à un éventuel excédent est dans ce cas fonction de l'évolution de la sinistralité propre à chaque contrat.

| | 2017 | 2016 |
|---|--------------|--------------|
| Somme des éléments relatifs aux revenus | 355 | 413 |
| Processus d'épargne | 210 | 265 |
| Processus de risque | 129 | 133 |
| Processus de frais | 16 | 15 |
| Somme des dépenses | 243 | 237 |
| Processus d'épargne | 163 | 156 |
| Processus de risque | 64 | 66 |
| Processus de frais | 16 | 15 |
| Résultat brut | 112 | 176 |
| Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques | 3 | 58 |
| Au niveau du processus d'épargne | | |
| Risque de longévité | -20 | 28 |
| Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes | 26 | 31 |
| Garanties de taux d'intérêts | 0 | 0 |
| Fluctuation de la valeur des placements | 0 | 0 |
| Au niveau du processus de risque | | |
| Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés* | 1 | -1 |
| Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés | 0 | 0 |
| Fluctuation de la sinistralité | -4 | 0 |
| Modification et assainissement des tarifs | 0 | 0 |
| Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire | 0 | 0 |
| Attribution au fonds d'excédents | 89 | 92 |
| Résultat du compte d'exploitation | 20 | 26 |
| Quote-part de distribution | 94,4% | 93,8% |

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2017, dans les affaires non soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 335 millions de francs au total en faveur des assurés.

Résumé

| | *SQPM | **NSQPM | Total |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Recettes brutes | 1 860 | 355 | 2 215 |
| Prestations en faveur des assurés | | | |
| Somme des dépenses | 1 630 | 243 | 1 873 |
| Variation des provisions techniques | 76 | 3 | 79 |
| Attribution au fonds d'excédents | 48 | 89 | 137 |
| Résultat d'exploitation | 106 | 20 | 126 |
| Quote-part de distribution | 94,3% | 94,4% | 94,3% |
| Part du produit total | 5,7% | 5,6% | 5,7% |

*SQPM: soumis à la quote-part minimum

**NSQPM: non soumis à la quote-part minimum

Provisions techniques

| Provisions techniques brutes | Régime obligatoire | Régime surobligatoire |
|--|-------------------------------|----------------------------------|
| Avoir de vieillesse | 36 943 | 18 267 |
| Provisions supplémentaires pour futures conversions en rentes | 2 174 | 622 |
| Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours | 12 778 | 6 884 |
| Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours | 2 006 | 804 |
| Renforcement de la réserve mathématique pour les rentes en cours | 2 815 | 1 505 |
| Réserve mathématique Polices de libre passage | 3 682 | |
| Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés | 753 | |
| Fonds pour la compensation du renchérissement | 883 | |
| Parts d'excédents créditées | 146 | |
| Autres provisions techniques | 3 447 | |
| Total des provisions techniques | 65 627 | |

Toutes les données sont en millions de francs

Swiss Life a pris – au vu de la persistante faiblesse des taux d'intérêt – des mesures supplémentaires afin d'assurer la tenue de ses engagements vis-à-vis des destinataires, procédant pour cela à l'évaluation des engagements liés aux rentes avec un taux d'intérêt technique de 1,38% (contre 1,44% l'exercice précédent). Grâce à la constitution de provisions techniques supplémentaires,

la future charge d'intérêts a pu être davantage réduite. Cela permet à Swiss Life garantir pleinement la tenue de sa promesse aux clients. Swiss Life dispose en outre d'un fonds d'excédents bien fourni, qui garantira aux destinataires – à l'avenir également – une participation élevée aux produits.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable de l'excédent aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du compte d'exploitation. Les excé-

dents versés aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

| | |
|---|------------|
| Etat du fonds d'excédents à la fin 2016 | 369 |
| Répartition entre les institutions de prévoyance | 188 |
| Correction de valeurs | 0 |
| Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation | 0 |
| Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents | 137 |
| Etat fin 2017 | 318 |

Toutes les données sont en millions de francs

Le résultat 2017 a permis d'attribuer un montant total de 137 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

Le fonds pour la compensation du renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et survivants en cours

à l'évolution des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

| | |
|--|------------|
| Etat du fonds pour la compensation du renchérissement à la fin 2016 | 879 |
| Primes de renchérissement encaissées (part de risque et de frais) | 5 |
| Intérêt tarifaire | 0 |
| Charges pour l'augmentation des rentes due au renchérissement | 0 |
| Prélèvement pour les frais | 1 |
| Etat fin 2017 | 883 |

Toutes les données sont en millions de francs

Valeurs comptables – Passifs

| | |
|---|---------------|
| Total des provisions techniques | 65 627 |
| Fonds d'excédents | 318 |
| Autres engagements (y compris ceux envers les preneurs d'assurance) | 1 645 |
| Autres passifs | 3 757 |
| Total du bilan | 71 347 |

Toutes les données sont en millions de francs

Autres chiffres clés

| | |
|--|---------|
| Nombre de contrats collectifs | 43 326 |
| Nombre d'assurés à la fin de l'exercice | 639 122 |
| Nombre d'assurés actifs | 462 582 |
| Nombre de bénéficiaires de rentes | 80 430 |
| Nombre de polices de libre passage | 96 110 |
| Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime obligatoire | 1,00% |
| Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire | 0,25% |
| Taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements liés aux rentes | 1,38% |
| Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 64 ans) | 5,56% |
| Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 65 ans) | 5,57% |

Contexte des placements: données portant sur l'année 2017

Sur un point, l'année 2017 n'aura pas fait exception: le revirement des taux d'intérêt maintes fois évoqué n'a toujours pas eu lieu. Dans plusieurs espaces monétaires importants, dont la Suisse, les rendements et les courbes des taux ont retrouvé leur niveau du début d'année. En réaction aux relèvements des taux directeurs, la courbe des taux américaine s'est aplatie. Autre anomalie de la reprise, l'absence quasi-totale d'inflation. Enfin, 2017 restera sans doute dans les annales comme l'année durant laquelle un risque sérieux de déflation a pu être graduellement écarté.

Depuis avril 2009, les marchés des actions connaissent l'une des hausses les plus longues de leur histoire, largement mue par l'injection massive de liquidités par les banques centrales. Malgré les hausses attendues des taux directeurs américains et l'annonce d'une réduction de moitié du programme de rachat de titres de la BCE, la politique monétaire est restée expansionniste en 2017, continuant de soutenir les cours. Cependant, 2017 est certainement l'année durant laquelle la reprise synchrone de l'économie mondiale, qui s'accélère et s'auto-entretient de plus en plus, est devenue déterminante pour la course aux records sur les marchés boursiers. Les investissements en actions se sont de nouveau révélés payants cette année.

Du point de vue de la Suisse, la dépréciation du franc, qui n'avait pas été aussi marquée depuis 1996, constitue le phénomène phare de l'année 2017. Quand la BCE a annoncé en octobre qu'elle réduirait de moitié ses rachats de titres en 2018, l'appréciation de l'euro s'est d'abord effritée. Mais la tendance dépréciatrice du franc suisse a tenu bon. En novembre, pour la première fois depuis le mois de mai, un dollar coûtait à nouveau un franc. A la fin de l'année, le cours de l'euro s'élevait à tout juste 1,17 franc. Il s'approchait ainsi du taux plancher que la Banque nationale avait abandonné le 15 janvier 2015. En raison du renchérissement de l'euro notamment, la Banque nationale suisse a enregistré un bénéfice record.

Dans ce contexte, Swiss Life s'en est tenue à la stratégie mise en place durant les années précédentes. Dans l'environnement de faiblesse persistante des taux, Swiss Life a investi dans des emprunts obligataires mais aussi dans des emprunts garantis de premier rang et dans des infrastructures. Le portefeuille immobilier a, cette année encore, été étendu, tout comme la quote-part d'actions. Grâce à ces mesures, Swiss Life a obtenu un rendement net de 1,95% sur les placements pour la prévoyance professionnelle (2016: 2,60%). La performance des placements sur les valeurs de marché atteint quant à elle 2,34% (2016: 4,30%).

Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit investi en fonction de sa propension au risque. L'entreprise a recours pour ce faire à une gestion des actifs et des passifs (ou Asset and Liability Management – ALM) dans le cadre de laquelle l'on utilise les enseignements tirés de l'évaluation des risques pour définir la stratégie de placement. L'objectif est de s'assurer que Swiss Life sera à tout moment en

mesure de verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et ses capitaux propres sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en termes de sécurité, de rendement et de liquidité.

Détails du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2017 (en % de la valeur comptable).
Le total s'élève à 69 927 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont exprimées en millions de francs).

Avoirs issus d'instruments dérivés
0,93% (652)

*Placements dans des participations
et des entreprises associées* 0,09% (63)

Private Equity et Hedge Funds
0,10% (69)

Liquidités et dépôts à terme
2,16% (1 508)

Parts de fonds de placement
3,40% (2 376)

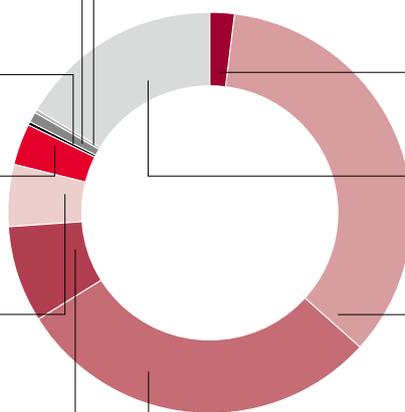
Immobilier
16,38% (11 457)

Actions suisses et étrangères
4,92% (3 437)

Titres à revenu fixe en francs suisses
34,59% (24 187)

Hypothèques et autres créances nominales
7,71% (5 395)

*Titres à revenu fixe en monnaies
étrangères* 29,72% (20 783)



Placements, réserves de réévaluation, rendement et performance

| Placements | Valeur comptable | Valeur de marché |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Portefeuille de placements au début de l'exercice* | 66 905 | 75 861 |
| Portefeuille de placements à la fin de l'exercice* | 68 892 | 78 330 |
| Part des placements collectifs de capitaux** | | 3,07% |
| Part des placements de capitaux non transparents en matière de coûts** | | 0,29% |

Toutes les données sont en millions de francs

*Total des placements après déduction des obligations issues d'instruments dérivés

**Mesurée à la valeur de marché du portefeuille de placements à la fin de l'exercice

| Réserves de réévaluation | 2017 | 2016 |
|---|-------------|-------------|
| Réserves de réévaluation au début de l'exercice | 8 956 | 7 494 |
| Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice | 9 438 | 8 956 |
| Variation des réserves de réévaluation | 482 | 1 462 |

| Rendement et performance | brut | net |
|--|-------------|------------|
| Produit des placements | 1 488 | 1 322 |
| Rendement brut sur les valeurs comptables* | 2,19% | 1,95% |
| Performance sur les valeurs de marché** | 2,56% | 2,34% |

Toutes les données sont en millions de francs

*Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

**Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

Valeurs comptables – Actifs

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Total du portefeuille de placements | 69 927 |
| Autres actifs | 1 420 |
| Total du bilan | 71 347 |

Toutes les données sont en millions de francs

Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune en pourcentage des placements à la valeur du marché

| | |
|---|--------------|
| Frais de gestion de la fortune hors entretien des immeubles** | 0,22% (166*) |
| Frais d'entretien et de maintenance des immeubles | 0,12% (91*) |
| Frais de gestion de la fortune avec entretien des immeubles | 0,33% (257*) |

*Toutes les données sont en millions de francs

**Y compris tous les coûts internes engendrés par l'activité de placement ainsi que les coûts externes (par exemple les commissions pour la garde des titres et les autres charges).

Schéma de publication des frais de gestion de la fortune

Les charges brutes relatives à la gestion des placements de capitaux de la prévoyance professionnelle doivent être présentées en fonction des catégories suivantes:

administration et gestion (TER), transaction et commission (TTC) et autres frais de services ne pouvant être imputés à l'une des deux autres catégories (SC).

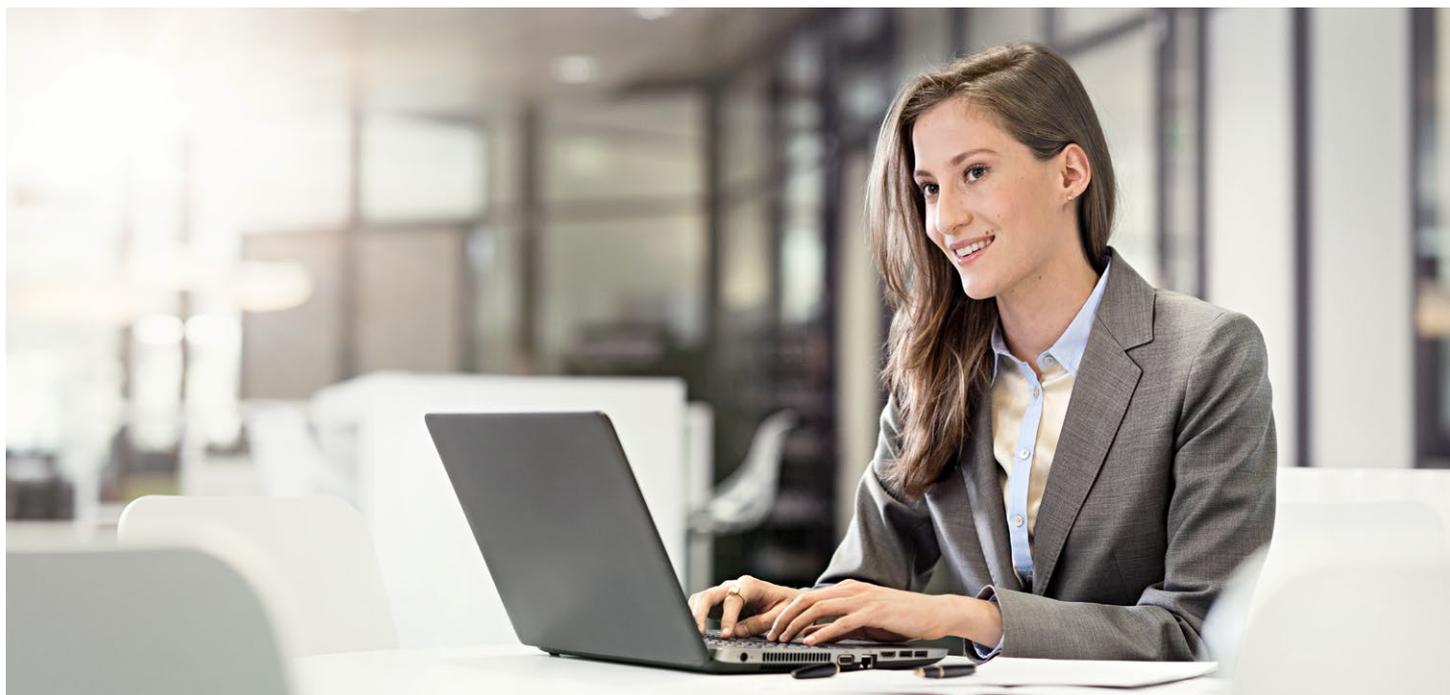
| | TER | TTC | SC |
|---|------------|-----------|----------|
| Placements directs de capitaux | 228 | 36 | |
| Placements collectifs à un niveau | 12 | | |
| Placements collectifs à plusieurs niveaux | 8 | | |
| Placements non transparents en matière de frais | | | |
| Placements avec frais de service | | | 5 |
| Total avant activation | 248 | 36 | 5 |
| Frais activés | 0 | 27 | 5 |
| Total indiqué dans le compte de résultat | 248 | 9 | 0 |

Toutes les données sont en millions de francs

Résumé

| | Valeur de marché | Total des frais |
|--|------------------|-----------------|
| Placements directs de capitaux | 75 700 | 264 |
| Placements collectifs à un niveau | 1 896 | 12 |
| Placements collectifs à plusieurs niveaux | 510 | 8 |
| Placements non transparents en matière de frais | 224 | |
| Placements avec frais de service | | 5 |
| Total valeur de marché/total avant activation | 78 330 | 289 |
| Frais activés | | 32 |
| Total indiqué dans le compte de résultat | | 257 |

Toutes les données sont en millions de francs



Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation

| | Charges d'exploitation (en millions de CHF) | par tête (en CHF) | Primes pour frais de gestion (en millions de CHF) | par tête (en CHF) |
|----------------------------|---|----------------------|---|----------------------|
| Assurés actifs | 197 | 427 | 210 | 455 |
| Polices de libre passage | 4 | 42 | 4 | 36 |
| Autres | 1 | | 1 | |
| Total intermédiaire | 202 | | 215 | |
| Bénéficiaires de rentes | 36* | 442 | | |
| Total | 238 | | | |

*Les charges d'exploitation pour les bénéficiaires de rentes sont supportées par le processus de risque et d'épargne

Représentation des charges d'exploitation en fonction des centres de frais

| | | aux courtiers | au Service externe |
|---|------------|---------------|--------------------|
| Frais d'acquisition, dont: commissions aux courtiers et au Service externe | 52 | 30* | 22 |
| Charges de traitement des prestations | 36 | | |
| Charges relatives au marketing et à la publicité | 4 | | |
| Autres charges relatives à l'administration générale | 146 | | |
| Charge d'exploitation partie Réassurance | 0 | | |
| Total net des charges d'exploitation | 238 | | |

Toutes les données sont en millions de francs

*commissions pour coopérations de distribution comprises

Les 202 millions de francs de frais de gestion comprennent tous les frais d'acquisition et de gestion incombant à Swiss Life de par la gestion des affaires

d'assurance vie collective. Swiss Life s'efforce de réduire ces frais à l'avenir.

L'avenir commence ici.

Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale
8022 Zurich
www.swisslife.ch